

Nous ne céderons rien, ni aux « fainéants », ni aux « cyniques », ni à l'extrême droite

Texte action de l'école émancipée : CAN des 26 et 27 septembre 2017

Devant la communauté française de Grèce qui l'écoutait le vendredi 8 septembre, le chef de l'Etat a déclaré : « *Je serai d'une détermination absolue, je ne céderai rien, ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes* ». Le président parlait-il des rentiers ou d'actionnaires sans scrupules, tels sa Ministre Muriel Pénicaud qui avait réalisé une juteuse plus-value boursière en 2013 à la suite d'un plan social chez Danone, dont elle était DRH ? Non, bien-entendu.

L'entourage du président a beau répéter qu'il visait certains de ses homologues du passé récent, à plusieurs reprises déjà, Macron a tenu des propos révélant tout le mépris social qui l'habite.

Ce sont bien les salarié-e-s, les fonctionnaires, les classes populaires, les migrant-e-s, et le mouvement social, que le président Macron et le gouvernement Philippe ont dans le viseur.

« Si à 18, 19, 20 ans, 24 ans, vous commencez à pleurer parce qu'on vous enlève 5 €, qu'est ce que vous allez faire de votre vie ? »

S'est agacée Claire O'Petit, députée LREM de l'Eure, le 24 juillet, au cœur de la polémique résultant de l'annonce de la baisse de 5 € des APL.

C'est certainement en vertu de cette « pensée complexe » accusant les « assistés » qui jouiraient de « privilèges » indus de « profiter du système », que LREM s'en est pris cet été aux populations les plus fragiles : baisse des APL, donc, suppression de milliers de contrats aidés (23 000 dans l'Education), affaiblissement des services publics (gels de crédits dans tous les ministères, mesures contre les fonctionnaires – hausse de la CSG, jours de carence¹, gel du point d'indice, suppressions de 120 000 postes...), destruction du code du travail au profit du patronat...

En parallèle, les cadeaux fiscaux aux plus riches se poursuivent : réforme de la dernière tranche d'impôts sur les revenus, et disparition de l'ISF (remplacé par un impôt sur les seuls revenus immobiliers). 75% des 10% les plus riches verront leur impôt diminuer, tandis que cette réforme qu'il faudra bien financer, coûtera 4 milliards à l'État (cf. évaluations de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques).

4 milliards, c'est justement ce que devait coûter la suite de la mise en œuvre du PPCR, sauf que, sans surprise, et comme nous le craignons à l'EE, la nouvelle majorité ne se sent pas tenue par les engagements de la précédente. Gérald Darmanin, nouveau ministre de l'action et des comptes publics affirme le 11 juillet, afin de justifier un report des mesures. « *On souhaite questionner le calendrier avec les syndicats et regarder métier par métier* ». Ce renvoi au catégoriel, pour mieux diviser, contourner le débat démocratique et s'éviter l'ouverture d'un nouveau front social, n'est pas sans rapport avec la logique à l'œuvre dans la casse du code du travail contenue dans les ordonnances Pénicaud.

Un gouvernement qui n'attache pas non plus d'importance aux droits et aux libertés

Par ailleurs, cet été, la chasse aux migrant-e-s s'est poursuivie : démantèlements de camps, réactivation du délit de solidarité par la condamnation de Cédric Herrou ou celle de Pierre-Alain Mannoni, mise en place des PRAHDA, présentés comme des structures d'accueil qui permettent en réalité le tri des demandeurs-euses d'asile, puis leur

1 L'argument du rétablissement d'un peu d'équité entre le privé et le public ne tient pas : un rapport de 2012 réalisé par l'Institut de Recherche et Documentation en Économie de la Santé montre que 66 % des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge par leur employeur des jours de carence. Pas les fonctionnaires !

enfermement en attendant leur expulsion (cf. CP du MRAP).

Le droit à l'avortement est aujourd'hui légiféré par chaque État de l'Union européenne. Interdit en Irlande et à Malte, très contraint en Hongrie et en Pologne, il est souvent remis en cause par des mesures d'austérité qui en ralentissent l'accès, par le maintien de la clause de conscience des médecins ou encore par l'arrivée au pouvoir de gouvernements conservateurs.

Afin d'élargir le droit à l'avortement à toutes les femmes européennes et contrer les attaques possibles, le SNES-FSU appellera à faire signer la pétition et à participer aux manifestations du 28 septembre dans le cadre de la campagne européenne « Avortement en Europe, les femmes décident »

Le projet de loi « *renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure* », débattu ces jours-ci à l'assemblée, en permettant l'inscription dans le droit commun des mesures permises par l'état d'urgence, est une atteinte sans précédent aux libertés individuelles et collectives, et confirme l'orientation sécuritaire et autoritaire de ce gouvernement. Nous devons exiger le retrait de la loi et continuer d'exiger la levée immédiate de l'état d'urgence.

Dans un contexte aussi dégradé, les chantiers d'ores et déjà annoncés font froid dans le dos : réforme des retraites, de l'assurance chômage, de la formation professionnelle...

Nouvelle loi travail : « un pari sur la confiance et sur l'intelligence collective des entreprises et des salariés » (Penicaud, 31/08/17) ?

En tous cas, les 36 « *mesures concrètes majeures* » contenues dans les 5 ordonnances courent sur 160 pages : dire qu'il fallait « alléger » un code du travail accusé de « lourdeur » !

La « confiance » et « l'intelligence collective » sont des arguments visant à camoufler un rapport de domination au goût amer pour les salarié.e.s, puisque l'« *impulsion déterminante pour l'investissement et l'emploi en France* », selon les mots de la ministre, consiste à détruire un très grand nombre de garanties collectives puisqu'elle consiste pour le moins à domestiquer la représentation syndicale, faciliter les licenciements de masse, précariser et multiplier les contrats courts, baisser les rémunérations et affaiblir les prud'hommes.

« L'État doit garder la main mais il faut créer des coopérations avec les collectivités locales, aller vers plus de déconcentration aussi, en donnant plus de pouvoirs aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, aux chefs d'établissement et aux équipes. » (Blanquer, 31/08/17)

Dans l'Éducation, la rentrée est fortement dégradée. Elle est marquée par un nombre inédit de mobilisations dans les établissements du second degré. La pression démographique n'a pas été anticipée en lycée et les effectifs explosent. Le non renouvellement de contrats aidés entraîne le manque d'agents ATTE ou de personnels de vie scolaire. La suppression de ces emplois a lancé dans la lutte des écoles des collèges et des lycées, étranglés par la disparition de ces emplois. Le SNES doit lancer une campagne intersyndicale large pour le rétablissement de ces emplois et leur titularisation immédiate dans des statuts non-précaires. De plus, les pressions hiérarchiques se font toujours plus fortes. De nombreux collègues de lycées ont refusé ces conditions de rentrée, notamment dans le 93 où 11 établissements sont mobilisés depuis la rentrée. Un rassemblement a eu lieu les mercredi 13 et 20 septembre devant le rectorat de Créteil, mais leurs demandes urgentes de moyens n'ont pas été entendues. La disparition de toute labellisation d'éducation prioritaire pour les lycées laisse craindre de nouveaux reculs. Le SNES doit soutenir et accompagner ces établissements dans leurs luttes pour obtenir davantage de moyens et une carte élargie de l'éducation prioritaire avec les moyens afférents.

Les classes de CP à 12 en REP +, qui se mettent en place sur le dos du dispositif « plus de maîtres que de classes », quand les locaux de l'école le permettent, ont beau être brandies par le gouvernement comme une preuve que sa politique ne serait « ni de droite, ni de gauche », les annonces de Blanquer dessinent les contours d'une école libérale « à la carte » qui accentuera les inégalités, à rebours de celle que le SNES et la FSU appellent de leurs vœux. Ce que nous vivons dans l'Education entre en résonance avec la politique sociale du président et de son gouvernement :

- **Caporalisation** : outre la prescription par le ministre lui-même de méthodes pédagogiques comme celle de l'apprentissage de la lecture², Blanquer entend revisiter les rendez-vous de carrière pour augmenter le poids du mérite (ex : choix du 9ème échelon + 2 pour le 3ème rendez-vous de carrière) et réintroduire l'entretien professionnel annuel, généraliser le recrutement local pour « remettre de l'humain dans la gestion des ressources humaines [...], promouvoir des logiques d'équipe et des possibilités d'évolution de carrière liées au parcours de chacun » ouvrant la voie au clientélisme et à la concurrence accrue entre collègues, créer des « régions académiques » et redéfinir les missions des recteurs pour leur donner plus de pouvoirs.
- **Déréglementation** : retour possible aux 4 jours dans le 1^{er} degré au choix de chaque mairie, assouplissement de la réforme du collège (qui conduit chaque établissement à inventer sa propre carte des enseignements – à dotation constante – sans remise en cause de la logique d'individualisation des « parcours » des élèves), « pluri-annualisation » du temps de travail des enseignant-es (comprendre augmentation de leur temps de travail, en les incitant à se former en dehors du temps scolaire, à participer au dispositif « devoirs faits » par des promesses de récompenses en terme de carrière, en réduisant certaines périodes de vacances comme la Toussaint).
- **Tri social et soumission au « marché » du travail** : aucune remise en cause du socle commun et de l'évaluation par compétences par le biais du LSU notamment, et même retour aux fondamentaux, éviction précoce vers la voie pro, suppression des bacs pros en tant que premier grade du supérieur, privatisation de l'enseignement professionnel, réforme du bac (concentré sur 4 épreuves terminales) qui affaiblira la valeur nationale du diplôme, et entraînera un accès sélectif aux études supérieures (exigences de pré-requis à l'entrée à l'université).

Dans ce contexte, on peut légitimement se poser la question des intentions derrière la réintroduction des évaluations à l'entrée en CP et en 6ème.

De même, le chantier à venir portant sur la formation initiale des enseignant-e-s, guidé par le constat qu'ils-elles doivent se « professionnaliser » davantage, sous-tendue par l'idée éculée et fausse que c'est le terrain qui forme, est particulièrement glissant pour le SNES : Blanquer, qui connaît bien le syndicalisme enseignant, a d'ores et déjà évoqué des pré-recrutements, qui, même s'ils en portent le nom, n'ont rien à voir avec ceux que la FSU réclame. Le SNES ne doit pas se laisser prendre au piège et se retrouver dans la position intenable de devoir présenter un moindre-recul comme une avancée.

Sur tous ces sujets, le SNES gagnerait à engager sans tarder un travail soutenu avec les syndicats de la FSU, mais pas seulement : chercher des alliances avec les organisations lycéennes et étudiantes, ainsi que d'autres organisations syndicales de l'Education et du supérieur, et les parents d'élèves, permettra de mettre en place un front en capacité de mener campagne au moins sur les grands principes à défendre de manière préventive, et réagir vite. Car la communication du ministère n'est pas brouillée, mais tous azimuts ! Il convient d'y répondre dès maintenant avec un mot d'ordre fort, et clair.

Au lycée, l'AP est devenu une variable d'ajustement des services sans aucune cohérence pédagogique dans lequel on essaie de dissimuler une partie de la baisse des dotations. La désorganisation des enseignements accentuée par « l'aménagement » de la réforme du collège et l'autonomie toujours grandissante des établissements montre ce dont ce ministre est capable au lycée. Outre la pitoyable gestion des flux qu'est devenue APB, les menaces sur le Baccalauréat nécessitent non pas que le SNES-FSU réfléchisse aux lignes rouges mais bien plutôt à défendre ce premier grade universitaire.

Le gouvernement a mis en place des GT sur l'avenir du bac et de l'entrée à l'université. Il envisage de mettre en place des pré-requis, ce qui serait un moyen d'installer une sélection à l'entrée de l'université. Le SNES-FSU doit défendre une politique ambitieuse appuyée sur deux éléments : accès de tou-te-s les bachelier-e-s aux études de leur choix, financement permettant d'aider les étudiant-e-s qui en auraient besoin.

En outre, le SNES-FSU doit réaffirmer à tous les niveaux qu'il est attaché à des épreuves obligatoires terminales nationales et anonymes qui ont lieu en fin de cycle d'apprentissage. Dans cette optique, nous nous opposons à tout contrôle continu et à toute épreuve en cours d'année (ECA). Les candidat.e.s doivent être évalué.e.s par des enseignant.e.s extérieur.e.s à leur établissement.

2 <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2017/08/28082017Article636395006851099069.aspx>

Enfin, il conviendrait d'apprendre du passé : on ne peut construire une réforme et des programmes en quelques mois et il convient donc dès maintenant de poser comme impensable une réforme dès 2018 pour la seconde. Les collègues, notamment de lycée, doivent donc être immédiatement informé-e-s et une première action, par exemple sous forme de pétition, s'impose de suite.

L'unité et l'action sont de mise pour opposer une résistance efficace à la politique régressive du gouvernement !

Nous connaissons nos difficultés à mobiliser : de nombreux collègues, y compris syndiqué-e-s, ont perdu confiance en l'efficacité de l'action syndicale. Mais Macron (qui n'a pas été élu par une majorité d'adhésion à son programme) voit sa cote de popularité s'effriter (cf. enquête IPSOS d'août). La rentrée a connu des mobilisations relativement nombreuses et déterminées. Par ailleurs, une majorité de Français-es (cf. sondage Odoxa du 24/04/17) se dit opposée au recours aux ordonnances pour faire passer une réforme du code du travail, et les deux tiers comprendraient que les syndicats organisent un vaste mouvement de contestation³. La réussite de la journée du 12 septembre, qui a rassemblé entre 223 000 et 500 000 manifestant-es, en est une autre preuve.

En somme, nous pensons qu'il y a plus à gagner qu'à perdre en s'engageant dès maintenant dans l'action avec détermination, y compris là où les conflits sont déjà ouverts par d'autres, et sur des terrains qui, pour éloignés qu'ils puissent paraître de nos préoccupations catégorielles, ne sont pas sans lien avec elles, et n'en sont pas moins le creuset de revendications unifiantes susceptibles de grossir nos rangs et faire pencher le rapport de force en notre faveur. Il est évident que tout recul social dans le privé pèsera sur les rapports de force dans le public (même si le gouvernement tenait sa promesse de maintenir les CHSCT dans le public).

Si le SNES et la FSU veulent peser sur le paysage syndical, leur champ de syndicalisation et l'opinion publique pour gagner, il convient de reconquérir le terrain idéologique, travailler à l'unité la plus large, participer à la construction d'une riposte massive, en montrant la cohérence des attaques dans le privé et le public, dans l'Education et les autres secteurs.

L'appel à la mobilisation par la grève le 12 septembre était nécessaire et la FSU aurait dû s'y associer franchement car c'était là le premier affrontement avec le gouvernement.

Il ne s'agit pas seulement de « solidarité avec le privé » comme le SNES-FSU le dit dans sa communication, car la défense du code du travail n'est pas étrangère à celle de la fonction publique et de ses agents. Dans cette perspective, la prochaine journée d'action et de mobilisation intersyndicale dans la fonction publique du 10 octobre sera une étape importante, mais pas la seule, ni la dernière. Il faut une grève massive, capable de faire pression sur le gouvernement et donner à voir à l'opinion les problèmes de la FP, tout en gardant le lien avec les mobilisations sur la loi travail et celles toujours possibles de la jeunesse. Pas juxtaposer mais faire converger doit être notre préoccupation car c'est l'agglomération des luttes que le gouvernement craint par-dessus tout. Le reflux de l'importance des cortèges le 21 septembre qui est pluri-factoriel (pas d'élargissement de l'arc syndical qui aurait peut-être été permis par la réunion par la CGT d'une intersyndicale dès le 12 au soir, proximité avec l'appel de la FI pour le 23...) ne doit pas nous faire renoncer à mener de front toutes les batailles sur le même niveau. La disponibilité de certains secteurs du privé (transport routier, pétrochimie...) et l'annonce d'un appel large à la grève le 10 octobre dans la fonction publique doit nous inciter à poursuivre et à amplifier les mobilisations. Dans ce sens, le SNES-FSU s'engage à faire le lien, dans sa communication interne et externe, entre la grève de la fonction publique du 10 et les mobilisations contre la loi travail. Les suites doivent être envisagées dès maintenant.

3 Pour plus de détails sur ce sondage : <http://www.odoxa.fr/sondage/reforme-code-travail-francais-contre-passage-force/>